

SARL au Capital de 8 000,00 € - 5, rue de la Fusterie - 11300 - LIMOUX - RCS B 440 552 628 - NAF 8299Z
R.S.A.C. CARCASSONNE 2009 AC 11 - Formateur n° 91 11 0137011 - ORIAS n° 17004439.
Activité régie par les articles L.1254-1 et suivants du Code du Travail

Dernière version publiée le

1 janvier 2019

AVERTISSEMENT :

CE COMPARATIF NE CONCERNE QUE LES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR DORHEL PORTAGE.

Vous n'y trouverez donc pas, notamment, les activités commerciales du négoce, les activités artisanales ou agricoles, ainsi que toutes les activités exercées sous la forme de sociétés, sans compter les activités libérales réglementées..

Le lecteur est informé que ce comparatif ne donne que des informations simplifiées. De plus, malgré tout le soin apporté par DORHEL PORTAGE à sa rédaction, il est susceptible de contenir des erreurs et/ou des omissions ou ne pas être à jour de nouvelles dispositions.

Le lecteur est donc informé que seules les dispositions légales et réglementaires officielles font foi.

MICRO-ENTREPRENEUR	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	PORTAGE SALARIAL
STATUT JURIDIQUE		
La Loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008, Titre 1 chapitre I instaure le statut de l'entrepreneur individuel. A compter du 1er Janvier 2016, ce régime est appelé micro-entrepreneur	Statut fiscal de la micro-entreprise Autres statuts fiscaux	Articles L.1254-1 et suivants du Code du Travail
ÂGE REQUIS		
16 ans (mineur émancipé)	Cas général : 18 ans Pour les EIRL et EURL) : 16 ans (sous certaines conditions)	16 ans comme tout travailleur salarié
MICRO-ENTREPRENEUR	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	PORTAGE SALARIAL

NOM COMMERCIAL

Le "NOM COMMERCIAL" résulte officiellement de son inscription au RCS au au RM.

OUI chez DORHEL PORTAGE

PATRIMOINE

Patrimoine
mobilier

Tous les biens mobiliers, y compris ceux du conjoint commun en biens, sont saisissables en cas de dépôt de bilan. Option possible pour l'EIRL

Aucun risque

Patrimoine
immobilier

Insaisissabilité de tous les biens immobiliers bâtis ou non à usage non professionnel (déclaration notariée obligatoire).

Aucun risque

ÉLIGIBILITÉ - CONDITIONS REQUISES

CONDITIONS

Régime micro-social : Le chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 70 000 € au 1er Janvier 2019, prorata temporis.

Le dépassement est possible sous certaines conditions et pendant un certain temps.

En l'absence de chiffre d'affaires pendant 36 mois civils ou 12 trimestres consécutifs, le régime micro-social est supprimé.

Idem micro-entreprise.

Pour être au régime du réel simplifié votre chiffre d'affaires doit être inférieur à 238 000 €.

Au-delà de cette somme (sauf option) vous êtes au régime du réel normal.

Pas de chiffre d'affaires minimum chez DORHEL PORTAGE.

Votre chiffre d'affaires est illimité.

Aucune condition si activité non règlementée.

Votre contrat de travail ne vous est proposé qu'après l'obtention d'une 1ère mission. L'absence donc de chiffre d'affaires pendant une année ne vous pénalise pas.

IMMATRICULATION

INSEE
(SIRET + NAF)

OUI

OUI

DORHEL PORTAGE est déjà immatriculé
NON pour l'intervenant qui est salariéRegistre du
Commerce et
des Sociétés

OUI

NON si activité libérale
OUI si activité commercialeDORHEL PORTAGE est déjà immatriculé
NON pour l'intervenant qui est salariéRegistre Spécial
des Agents
CommerciauxLe micro-entrepreneur peut être Agent Commercial
à condition de s'inscrire également au
Registre Spécial des Agents CommerciauxOBLIGATOIRE pour les
Agents CommerciauxDORHEL PORTAGE est déjà immatriculé
NON pour l'intervenant qui est salarié

ORIAS

Le micro-entrepreneur peut être mandataire
à condition de s'inscrire également au
Registre ORIASOBLIGATOIRE pour les
mandatairesDORHEL PORTAGE est déjà immatriculé
NON pour l'intervenant qui est salarié qui doit
toutefois avoir des compétences identiquesActivité de
formateurIl est possible de d'obtenir un numéro d'existence auprès de La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle du lieu de votre domicileObligation du numéro d'existence auprès de la D.I.R.E.C.C.T.E.
Obligation d'être DATADOCKÉObligations annuelles déclaratives du compte
d'exploitation de l'activité de formateur.DORHEL PORTAGE est centre de formation.
Numéro d'existence auprès de la DIRECCTE :
91 11 01370 11.

DORHEL PORTAGE est DATADOCKÉ

Interdiction
de gérerLes personnes interdites de gérer ne peuvent pas
s'inscrireLes personnes interdites de gérer ne peuvent pas
s'inscrire**Les personnes interdites de gérer peuvent utiliser
le Portage Salarial puisqu'elles possèdent un
statut de salarié**

BÉNÉFICE DE L'ACCRE

Demandeur
d'emploi

Les bénéficiaires de l'ACCRE à compter du 1er Janvier 2018 bénéficie d'une exonération totale si les revenus sont inférieurs à 40 000,00 € pour 2019.

Aucune exonération pour les autres cotisations tels que CSG-CRDS, accident du travail, retraite complémentaire, FNAL, formation professionnelle et versement transport.

La consultation de sites Internet spécialisés est indispensable pour appréhender ce service compliqué.

NON à l'entrée dans le portage salarial.

OUI à la sortie du portage salarial en cas de création d'entreprise.

COÛT DE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME

Comptabilité

Aucun coût de fonctionnement, car aucune obligation comptable d'aucune sorte.

Un suivi de gestion parait néanmoins indispensable.

Idem micro-entreprise.

Pour les autres régimes fiscaux, une comptabilité est nécessaire (plus ou moins simplifié suivant le régime). Mieux vaut donc prévoir des honoraires pour un Expert-comptable.

Aucun frais d'inscription, aucuns frais fixes et aucune rémunération cachée.

La rémunération est seulement calculée sur le chiffre d'affaires HT depuis le début d'activité (SANS remise à zéro le 1er Janvier) :

-12 % jusqu'à 5 000 €

-10% de 5 001 € à 50 000 €

- 8 % de 50 001 € à 200 000 €

- 6 % au-delà.

Facturation

Toutes les règles et obligations liées à la facturation sont applicables.

Indiquez sur toutes vos factures "TVA non applicable, Art 293 B du C.G.I."

Idem micro-entrepreneur pour le régime fiscal de micro-entreprise.

Pour les autres régimes fiscaux, toutes les règles et obligations liées à la facturation sont applicables.

DORHEL PORTAGE se charge de la facturation, de l'encaissement et des procédures de recouvrement pour tous les clients (sauf les particuliers et les clients étrangers).

ASSURANCES

Assurances

Les informations, parfois contradictoires, recueillies sur Internet, indiquent que les micro-entrepreneurs ont les pires difficultés à souscrire des polices d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation.

ATTENTION : Pour certaines activités les assurances sont obligatoires. De toute façon l'absence d'assurances est préjudiciable dans les relations clientèle.

Assurances responsabilité civile professionnelle et d'exploitation souvent nécessaires.

Leurs coûts peuvent être élevés suivant l'activité exercée.

ATTENTION : Pour certaines activités les assurances sont obligatoires. De toute façon l'absence d'assurances est préjudiciable dans les relations clientèle.

DORHEL PORTAGE est assuré en responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités acceptées.

Toutes ces garanties sont intégrées dans notre prestation (voir supra)

RÉGIME FISCAL IMPÔT SUR LE REVENU

En Micro-Entreprise prestataire de services :

- en BNC (bénéfices non commerciaux) : Base impôt sur le revenu de 66 % de votre chiffre d'affaires
- en BIC (bénéfices industriels et commerciaux) : Base impôt sur le revenu de 50 % de votre chiffre d'affaires.

OPTION possible pour le prélèvement libératoire si le revenu fiscal 2017 < 27 086 € par part dans le foyer fiscal.

Pour les autres régimes fiscaux, les bénéfices réels de l'entreprise constituent les revenus imposables dans la catégorie des BIC ou des BNC sans bénéficiaire d'abattements sauf adhésion à un centre ou une association de gestion agréé.

L'intervenant est salarié.

Il déclare son NET IMPOSABLE annuel.

Il bénéficie de l'abattement de 10 % pour frais professionnels.

Prélèvement à la source : Acomptes calculés par l'administration fiscale en fonction du dernier chiffre d'affaires annuel connu.

Prélèvement à la source directement prélevé sur le bulletin de paye.

RÉGIME FISCAL IMPÔT SUR LE REVENU (suite)

Inconvénients

<p>ATTENTION : Ce régime n'est probablement pas intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si votre foyer fiscal n'est pas imposable, - si vous avez de lourds investissements à effectuer, - si vous avez d'importants frais généraux (par exemple des sous-traitants - Voir infra TVA). 	<p>Le régime de la micro-entreprise n'est peut-être pas intéressant si vous avez de lourdes charges en matières d'investissements ou de frais généraux (ne pas oublier que l'abattement comprend tous les frais généraux dont les cotisations sociales - Voir infra).</p> <p>Préférez les autres régimes fiscaux où vous pourrez déduire les amortissements et tous les frais généraux relatifs à votre activité.</p>	<p>Le régime du portage salarial n'est peut-être pas intéressant si vous avez des charges d'investissements non remboursées par DORHEL PORTAGE (remboursements sous certaines conditions) ou que vos frais de missions (voyages, déplacements, indemnités kilométriques, hôtels et restaurants) dépassent constamment la limite de remboursement de DORHEL PORTAGE (30 % du chiffre d'affaires HT facturé payé).</p>
--	---	--

RÉGIME FISCAL TVA

Inconvénients

<p>TVA. non applicable, art. 293 B du CGI jusqu'à 33 200 € de chiffre d'affaires, taxable au delà.</p> <p>A compter du 1er Janvier 2010, vous pouvez demander un numéro intracommunautaire au service des impôts.</p>	<p>TVA. non applicable, art. 293 B du CGI pour la micro-entreprise.</p> <p>TVA de droit commun pour les autres régimes fiscaux.</p>	<p>TVA de droit commun pour DORHEL PORTAGE</p> <p>Exonération de TVA pour les prestations de formation professionnelle continue et les activités de mandataires en assurances ou en crédit.</p>
<p>Ce régime est inadapté si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous sous-traitez une partie de vos activités à des assujettis - si vous devez faire des investissements lourds - si vous faites des prestations à l'exportation et que vous ne demandez pas de numéro intracommunautaire. 	<p>Idem micro-entrepreneur</p> <p>ATTENTION, dans les autres régimes fiscaux, la TVA facturée n'est jamais récupérable par les clients non-assujettis (particuliers et la plupart des associations)</p>	<p>Les factures (ou facturettes) non émises au nom de DORHEL PORTAGE ne peuvent ouvrir droit à la récupération de la TVA, celle-ci restera donc à votre charge.</p> <p>Les factures de location ou de leasing seront acceptées (il ne restera à votre charge que la valeur résiduelle) la TVA est récupérable dans les conditions de droit.</p> <p>LA TVA facturée par DORHEL PORTAGE à vos clients non-assujettis n'est jamais récupérable par ceux-ci</p>

RÉGIME FISCAL TVA (suite)

Avantages

<p>Ce régime est particulièrement adapté si votre clientèle est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de particuliers, - d'associations loi 1901 ou de sociétés civiles immobilières (n'ayant pas opté à la TVA), - de professions médicales ou paramédicales, - d'agents généraux d'assurances, - d'autres non-assujettis. 	<p>Idem micro-entreprise.</p> <p>Pour les autres régimes fiscaux, vous récupérez la TVA sur vos investissements et sur vos frais généraux sauf indication contraire du Code Général des Impôts.</p>	<p>DORHEL PORTAGE vous remboursera la totalité des frais facturés à vos clients (ou mandants) et tous vos autres frais TTC dans la limite de 30 % de votre chiffre d'affaires facturé payé, mais c'est le montant HT de ces frais qui serviront aux calculs permettant l'établissement de votre feuille de paye : Indirectement vous récupérez ainsi la TVA sur vos frais généraux.</p> <p>Sous certaines conditions, il en est de même pour les immobilisations amortissables.</p>
--	---	---

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

A compter du 1er Janvier 2010, elle remplace la taxe professionnelle.
Elle est composée d'une contribution foncière des entreprises et d'une cotisation sur la valeur ajoutée.

Contribution foncière des entreprises

Il existe **diverses exonérations possibles.**

Se renseigner, car c'est assez complexe car dépendant du statut, d'une localisation, etc....

Cotisation sur la valeur ajoutée

DORHEL PORTAGE a la charge de cet impôt pour l'ensemble de ses activités de Portage Salarial

TAUX ET BASES DES COTISATIONS SOCIALES

TAUX

<p>Régime micro-social obligatoire (sur le chiffre d'affaires annuel - sans ACCRE) :</p> <p>1) Pour les prestataires de services (BIC) : 22 % (S.S.I.) + Formation professionnelle : 0,3 % + Frais de chambre de commerce : 0,044 %</p> <p>2) Pour les professions libérales (BNC) : 22 % (CIPAV) + Formation professionnelle : 0,3 %</p> <p>Les cotisations sont majorées de 15 % ou 5 % selon la périodicité applicable, par déclaration manquante.</p>	<p>Le régime micro-social est possible sur option.</p> <p>Autres régimes :</p> <p>Le taux des cotisations est d'environ 44 % du chiffre d'affaires après abattement (voir supra), soit 22,344 % pour un BIC et 22,3 % pour un BNC.</p> <p>Abattements prévus les premières années.</p>	<p>Régime général des salariés : Environ 64 % du salaire brut (charges ouvrières et patronales, sans réduction "Loi Fillon") jusqu'au plafond et pour des non-cadres. Par rapport au chiffre d'affaires, il ne représente plus qu'un MAXIMUM d'environ 40 %.</p> <p>Les cotisations URSSAF (prestations meilleures que celles des autres régimes) représentent environ 44 % du salaire brut et donc environ 28 % du chiffre d'affaires.</p> <p>Accident du travail, chômage, régime complémentaire de retraite, taxe apprentissage, formation professionnelle et effort construction qui n'existent pas ailleurs, font la différence des pourcentages de cotisation.</p> <p>Conformément à la Loi, la complémentaire santé est obligatoire.</p>
---	--	---

Périodicité

<p>Les cotisations sont versées mensuellement ou trimestriellement sur le chiffre d'affaires réel.</p>	<p>Bases forfaitaires les deux premières années. Les cotisations de toutes les années suivantes sont provisionnelles. Elles sont réajustées (ce qui signifie que vous aurez un rappel à payer, même après une cessation d'activité) dès que votre bénéfice de l'année précédente est connu (voir supra). Des dérogations au calculs ci-dessus existent sur option.</p> <p>Même en l'absence de chiffre d'affaires, des cotisations sociales minimales sont dues.</p> <p>Les cotisations font l'objet d'un plafonnement. Le cumul avec un emploi salarié donne droit à un allègement de charges sociales.</p>	<p>Base : Le salaire brut ou le salaire plafonné (T1) ou le salaire déplafonné (T2) suivant les cotisations sociales, pôle emploi, retraite complémentaire</p> <p>En l'absence de chiffre d'affaires, donc de salaires, aucune cotisations n'est dues (sauf la médecine du travail et la complémentaire santé).</p> <p>Aucun rappel de cotisations ne peut être demandé à un salarié.</p>
--	--	---

TAUX ET BASES DES COTISATIONS FISCALES

Base

Formation professionnelle : 0,20 % du chiffre d'affaires pour une activité de prestation de services .

NEANT

Taux des salariés pour les cotisations de taxe d'apprentissage, de formation professionnelle et d'effort à la construction (Taux 2,73 % du brut).

PRESTATIONS FOURNIES PAR LES COTISATIONS

Il est souvent possible à l'entrepreneur de se couvrir, par des assurances optionnelles et/ou privés des prestations non couvertes par un régime obligatoire.
Ces cotisations sont souvent élevées pour des prestations limitées, jamais déductibles pour les micro-entrepreneurs et ceux du régime de la micro-entreprise, et, pour les autres régimes fiscaux, pas toujours fiscalement déductibles.

Maladie
maternité

Indemnités journalières calculées sur la base de 1/730 ème du revenu professionnel
Elles peuvent donc s'avérer très symboliques

Couverture Sécurité sociale
Indemnités journalières (50 % pendant 30 jours -
Majotation de 66 % si 3 enfants à charge à partir du
31ème jour)

Vieillesse

Le nombre de trimestres validés pour 2017 dépend de votre chiffre d'affaires annuel qui est différent selon que vous êtes BNC ou BIC.

Les bases pour 2018 ne sont pas connues à ce jour.

BIC : 1 trimestre si CA > 2020 €, 2 trimestres si CA >= 3635 €, 3 trimestres si CA >= 5245 € et 4 Trimestres si CA >= 11715 €

BNC : 1 trimestre si CA > 2320 €, 2 trimestres si CA >= 4190 €, 3 trimestres si CA >= 6090 € et 4 Trimestres si CA >= 8875 €

Le taux le plus favorable est le taux plein de 50 % (Avant 65 ans, 150 trimestres tous régimes confondus, plus de 65 ans sans condition de durée).

ATTENTION : Le calcul du nombre de trimestre est moins favorable que celui des salariés.

Le nombre d'années de revenus pris en compte dépend de votre année de naissance.

Depuis 2014, un trimestre est validé par un salaire brut égal à 150 fois le SMIC horaire (1 545,00 € en 2019), dans la limite de 4 trimestres par an.

Le nombre de trimestres nécessaire dépend de votre année de naissance.

Le nombre d'années de revenus pris en compte dépend de votre année de naissance.

Allocations
Familiales

Régime de droit commun

Régime de droit commun

Régime de droit commun

PRESTATIONS FOURNIES PAR LES COTISATIONS (suite)

Retraite complémentaire	Il n'existe pas de retraite complémentaire à la retraite du régime S.S.I.		Retraite complémentaire (Caisse unique depuis le 1er Janvier 2019)
Accident du travail	Aucune couverture spécifique Les accidents du travail sont couverts comme la maladie-maternité		Couverture accident du travail et maladie professionnelle de la Sécurité Sociale
Chômage	NEANT	NEANT	La circulaire de l'UNEDIC n° 2013-15 du 18 Juillet 2013 accorde aux salariés portés cadres et non-cadres le bénéfice des allocations chômage depuis le 8 Juin 2013.
Garantie AGS	NEANT	NEANT	Le régime de garantie des salaires intervient en cas de liquidation judiciaire de la société de portage (salaires, préavis, indemnités de rupture..)
Formation Professionnelle	La prestation va dépendre des cotisations versées (voir infra)		Possibilités de prise en charge par OPCALIA auquel DORHEL PORTAGE cotise
Compte Personnel de Formation (CPF)	NON	NON	OUI
Effort Construction	NEANT	NEANT	OUI, possibilité de demander à recourir à un prêt "construction" ou à la fourniture de logement par l'intermédiaire de l'organisme auquel DORHEL PORTAGE cotise
Participation, intéressement, Comité social économique Intéressement	NEANT	NEANT	OUI, dès que DORHEL PORTAGE aura atteint pendant la durée prescrite l'effectif de 50 salariés équivalent temps plein

AUTRES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS

Complémentaire santé	Adhésion à titre individuelle	Adhésion "Loi Madelin"	Adhésion obligatoire depuis le 1er Juillet 2015
Bail Commercial	IMPOSSIBLE DE SE PREVALOIR DE LA REGLEMENTATION SUR LES BAUX COMMERCIAUX	BAIL COMMERCIAL POSSIBLE	N'EST PAS CONCERNÉ
Professions réglementées	Certaines professions sont possibles	Appliquer les conditions particulières à chaque profession	Certaines professions règlementées sont accessibles au portage salarial (consultez DORHEL PORTAGE)
Clientèle	Un seul client permet à l'URSSAF de considérer ce genre de relation comme un lien de subordination ce qui conduit à une requalification en contrat de travail	Un seul client paraît moins risqué qu'en qualité de micro-entrepreneur	Aucun risque
Qualification	Aucun contrôle des qualifications	La procédure d'immatriculation permet un contrôle des conditions de qualification	La procédure d'inscription permet un contrôle des qualifications
Publicité PAYANTE "PAGES JAUNES"	POSSIBLE Sur justificatif du numéro SIRET		POSSIBLE Sur justification de la convention de portage et du numéro SIRET de la société de portage
R.S.A.	Le cumul R.S.A. avec les revenus tirés de ces activités ne semblent poser aucunes difficultés		
CUMUL EMPLOIS	Il est possible de cumuler son statut avec un emploi salarié (donc et y compris le Portage Salarial mais pour une activité différente) Il n'est pas possible avec un statut non salarié (Entreprise individuelle ou gérant majoritaire de SARL)	Il est possible de cumuler son statut avec un emploi salarié (donc et y compris le Portage Salarial mais pour une activité différente) Il n'est pas possible avec un statut non salarié (Micro-entrepreneur ou gérant majoritaire de SARL)	Il est possible de cumuler son statut avec un autre emploi salarié, un statut non salarié (pour une autre activité) ou une retraite.